



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

recherche

Question écrite n° 69802

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'augmentation de l'infertilité dans notre pays. En effet, on estime à entre 10 % et 15 % le nombre de couples rencontrant des difficultés à concevoir un enfant et consultant pour infertilité. Chaque année, 20 000 enfants naissent grâce aux techniques d'assistance médicale à la procréation : 70 % par fécondation *in vitro*, et 30 % par insémination. D'après l'enquête de l'INED, 200 000 enfants auraient été conçus par fécondation *in vitro* en France depuis 30 ans, date à laquelle la technique a été mise au point. Il convient de s'interroger sur les causes de l'explosion de cette infertilité, que certains scientifiques attribuent à des facteurs environnementaux (pollution) et aux modes de vie (tabagisme, sédentarité). Certains épidémiologistes considèrent également comme une cause aggravante l'augmentation de l'âge maternel au premier enfant, qui franchira bientôt la barre des 30 ans. Leurs hypothèses envisagent qu'un couple sur cinq serait à terme concerné par la stérilité, contre un sur dix actuellement. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend engager une étude visant à identifier les causes de l'infertilité dans notre pays et à recenser tous les moyens permettant de la prévenir.

Texte de la réponse

Le nombre de couples consultant pour des problèmes d'infertilité ou de stérilité est en progression. Les spécialistes affirment que la première cause des problèmes d'infertilité est l'âge tardif du désir de procréation. En effet, en France, comme dans d'autres pays d'Europe, l'âge de la première grossesse est en recul et se situe actuellement autour de trente ans alors que la fertilité décroît avec l'âge. Aux grossesses tardives s'ajoutent la chute, aujourd'hui avérée, de la fertilité masculine et les divers problèmes de stérilité féminine et masculine. Plusieurs études récentes ont souligné l'accroissement des problèmes d'infertilité chez les hommes, suggérant un lien avec des facteurs environnementaux et notamment avec l'exposition à certains produits toxiques, le tabac étant le principal de ces facteurs chez l'homme (impuissance, baisse de la fertilité) et chez la femme, le fait d'être fumeuse multiplie par deux le risque d'être infertile. Un colloque sur ce sujet a été organisé en novembre 2008 par les ministères chargés de la santé et de l'écologie, l'Institut de recherche en santé publique et l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail. Toutefois, selon les spécialistes, les causes exactes de la diminution la fertilité individuelle des hommes sont difficiles à mettre en évidence. Le mode de vie, le stress, l'alimentation, la diminution de l'exercice physique auraient aussi leur part de responsabilité. Fin 2008, la communauté des « spécialistes de la femme » (gynécologues-obstétriciens et gynécologues médicaux) a lancé un appel conjoint à tous les médecins français pour leur rappeler l'importance de la chute de la fertilité avec l'âge et attirer l'attention tant des médecins que des femmes sur les risques des grossesses tardives. Le collège national des gynécologues et obstétriciens français a lancé en mars 2009 une campagne d'information sur tout le territoire. Son déploiement est encore en cours. Le rapport remis par l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques appelle à une campagne d'information et de prévention sur les effets néfastes de l'âge sur la fertilité. À la suite de la publication de ce rapport, le conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine, en collaboration avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, s'est saisi de la question. Dans une réflexion préalable à toute action, il considère que le plus important est de rappeler aux

jeunes couples qu'en matière de procréation « le temps perdu ne se rattrape pas toujours ». Il ajoute qu'il faut cependant être vigilant car la bienfaisance du message ne doit pas heurter l'autonomie des personnes. En effet, ainsi que cela est souligné dans le rapport de la mission parlementaire sur la révision des lois de bioéthique, une telle information, délivrée aux femmes et aux couples, ne doit pas être perçue comme une injonction à procréer. Une saisine du Comité consultatif national d'éthique sur les modalités de mise en oeuvre d'une telle information est d'ailleurs préconisée par la mission. Ce même rapport propose de développer la recherche sur les causes de l'infertilité, notamment environnementales et sanitaires.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69802

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 780

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7071